

Les actes du colloque

Colloque Collèges Ruraux Égalité et Territoires

29 Novembre 2006

Guérigny



Résumé du colloque

La matinée a été consacrée au **bilan de l'enquête collèges ruraux menée par la FSU dans la Nièvre auprès des enseignants de ces établissements.**

Ces derniers ont souligné les avantages des petites structures : intégration plus facile des élèves, meilleur suivi, bonne connaissance des élèves par les équipes, temps de transport convenable grâce à une bonne couverture territoriale. Les inconvénients seraient les suivants : offre de formation parfois restreinte (par exemple en langues), manque d'émulation et d'ouverture sur le monde, mauvaises conditions de travail pour les professeurs en raison de nombreux services incomplets et/ou à cheval sur plusieurs établissements.

Puis, Claudie Martens, co-secrétaire générale du SNES, a souligné que la question des collèges ruraux ne concernait qu'une minorité très faible des établissements publics, localisés principalement dans quelques régions. Qu'ils posaient les questions d'un service public de qualité et accessible à tous. Que le respect de ces deux exigences passait nécessairement par l'acceptation de coûts financiers supplémentaires pour la Nation, mais que cela ne suffirait pas, que la ruralité posait des problèmes spécifiques, et que la plupart du temps, il n'existait de solution qu'au cas par cas. Sans être systématiquement opposée à toute fermeture, C. Martens soulignait enfin que la question des établissements ruraux débordait les questions pédagogiques pour intéresser l'ensemble des problématiques de l'aménagement du territoire.

Le **débat** a fait apparaître que points positifs et points négatifs constituaient le plus souvent les deux faces d'une même médaille, que le manque d'ouverture culturelle devait être largement relativisé, que les « performances scolaires » des collèges ruraux étaient à la fois mal connues, vraisemblablement comparables à la moyenne nationale, et, en tous les cas, que les différences ne semblaient pas significatives. Mais aussi que la problématique rurale, en dépit des cas particuliers, obéissait bien à des règles spécifiques nécessitant de fédérer les luttes et les réponses (avis défendu en particulier par le collectif des lycées ruraux). Enfin, que dans le cadre des politiques libérales actuelles, tant au niveau national qu'europpéen, la ruralité faisait figure de variable d'ajustement des politiques budgétaires. Le cas du département des Ardennes, traité plus en détail dans l'après midi, apparaissant emblématique à cet égard.

L'après midi a permis à Monsieur **Jean-Paul Diry** professeur à l'**Université de Clermont Ferrand**, de montrer l'importance de la question des collèges ruraux pour les **bourgs-centres** dans une perspective d'aménagement du territoire et de nouvelles aménités du rural, aménités réelles ou ressenties, qui expliquent que, de 1975 à 2000, les campagnes ont gagné plus de 2 millions d'habitants. Mouvement qui se poursuit et semble destiné à s'amplifier. Or, le collège constitue - et le phénomène est renforcé et/ou accompagné par la mise en place, très imparfaite, des intercommunalités - un des éléments essentiels des services tertiaires de second niveau pour les bourgs-centres, au coeur des « bassins de vie » qui sont aujourd'hui la maille de base de l'espace rural. Pas de collège, et aucune chance, pour les territoires ruraux pénalisés par la « distance-temps » au service, d'attirer des populations nouvelles. Au contraire, certitude de voir partir celles qui sont encore sur place. D'autre part, l'arrivée de populations nouvelles d'origines très diverses fait que les territoires ruraux ressemblent sociologiquement de plus en plus à la société dans son ensemble.

Défendre les collèges ruraux c'est donc ajouter au cadre revendicatif syndical une vision « argumentée » de l'aménagement qui permette d'associer tous les acteurs du territoire en complémentarité : enseignants, citoyens et élus !

Le **débat** fait ensuite ressortir avec plus de force que le matin la question de l'égalité territoriale, des conséquences négatives des choix politiques libéraux, de l'absence de péréquation financière entre les territoires. L'importance du numérique et du haut débit pour le développement des territoires ruraux fait aussi consensus, mais leur utilisation en collège comme remède à la faiblesse de l'offre de formation suscite de nombreuses réserves : l'essentiel reste l'enseignant devant sa classe.

Enfin, les représentants du SNES des Ardennes décrivent leurs luttes contre les fermetures de collèges en 2005-2006, luttes qui, parfois avec des débordements de la population excédée par les arguments purement financiers de l'IA et du conseil général, ont permis de limiter les dégâts sans pour autant assurer la viabilité à long terme de ces établissements.

Donc une journée féconde qui a permis de poser problèmes et enjeux. Mais réponses et solutions restent encore à l'état de pistes. Ce colloque doit constituer un point de départ pour réflexion et action, non un point final.

Colloque Collèges Ruraux : Égalité et Territoires



Organisé par la FSU58 et le SNES58, le mercredi 29 novembre 2006 aux anciennes Forges de Guérigny.

Programme du Colloque :

Matinée 9h00 à 12h00

9h 00 : Accueil.

9h 30 : Bilan de l'enquête départementale.

10h 00 : Les collèges ruraux sur le territoire français, richesses et difficultés. (avec Claudie Martens, co-secrétaire général du SNES et la participation de collègues de plusieurs départements)

11h 30 : Fin des travaux de la matinée.

Après midi : 13h30 – 17h30

13h 30 : Jean-Paul Diry, géographe (Laboratoire Ceramac, Université Blaise Pascal de Clermont Ferrand) : Collège et espace rural fragile (Les collèges ruraux dans l'aménagement du territoire).

15h 15 : L'avenir des collèges de la Nièvre (regard sur les autres départements avec la participation de collègues de plusieurs départements).

17h 00 : Clôture des travaux

Vin d'honneur

Conférenciers invités présents :

Claudie Martens, co-secrétaire général du SNES national,

Jean-Paul Diry, géographe (Laboratoire Ceramac, Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand))

Karine Fuselier, secrétaire départementale du SNES des Ardennes, Didier Janin secrétaire départemental de la FSU des Ardennes et Liliane Cotton, secrétaire départementale du SNES de la Marne.

Les sections départementales de la FSU et du SNES remercient tous ceux qui par leur investissement ont permis la réussite de cette journée de réflexion, et espèrent que ce document permettra de poursuivre cette dernière.

Actes du colloque

Accueil :

Jimmy Derouault, secrétaire départemental de la FSU 58, présente le colloque qui fait suite à un travail de la FSU 58 engagé depuis l'année 2005-2006. Ce travail a été jalonné par la réalisation d'une enquête à destination des collègues des collèges ruraux, et un stage syndical qui a eu lieu le 6 avril 2006. La question de la ruralité est une question importante dans la Nièvre. Au mois de juin 2005, le SNUIPP-FSU a organisé à Nevers un colloque national sur l'école rurale.

Bilan de l'enquête départementale :

Olivier Crouzet, SNES 58, rappelle que l'origine du questionnement est la baisse des effectifs qui dans les collèges ruraux a des conséquences plus fortes du fait de la faible taille des établissements. L'enquête construite avait deux objectifs :

- d'une part permettre de lancer une réflexion sur la question,
- d'autre part savoir comment la situation des collèges ruraux du département est vécue par les acteurs de terrain que sont les enseignants en poste.

Il présente ensuite la construction de l'enquête et son bilan :

Construction de l'enquête :

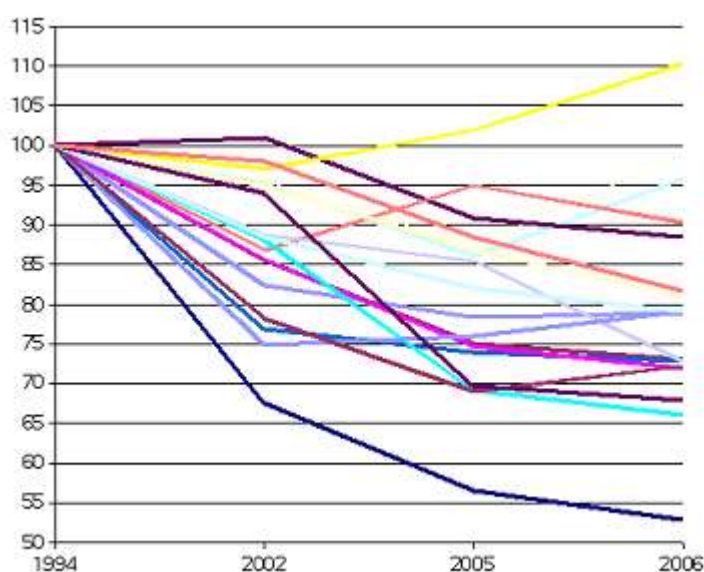
Qu'est ce qu'un collège rural ?

On donne plusieurs définitions d'un collège rural (taille, éloignement d'un centre urbain, ...). Chacune a sans doute sa pertinence qui dépend de ce que l'on veut étudier. Dans ce qui suit c'est l'éloignement d'un centre urbain qui est retenu.

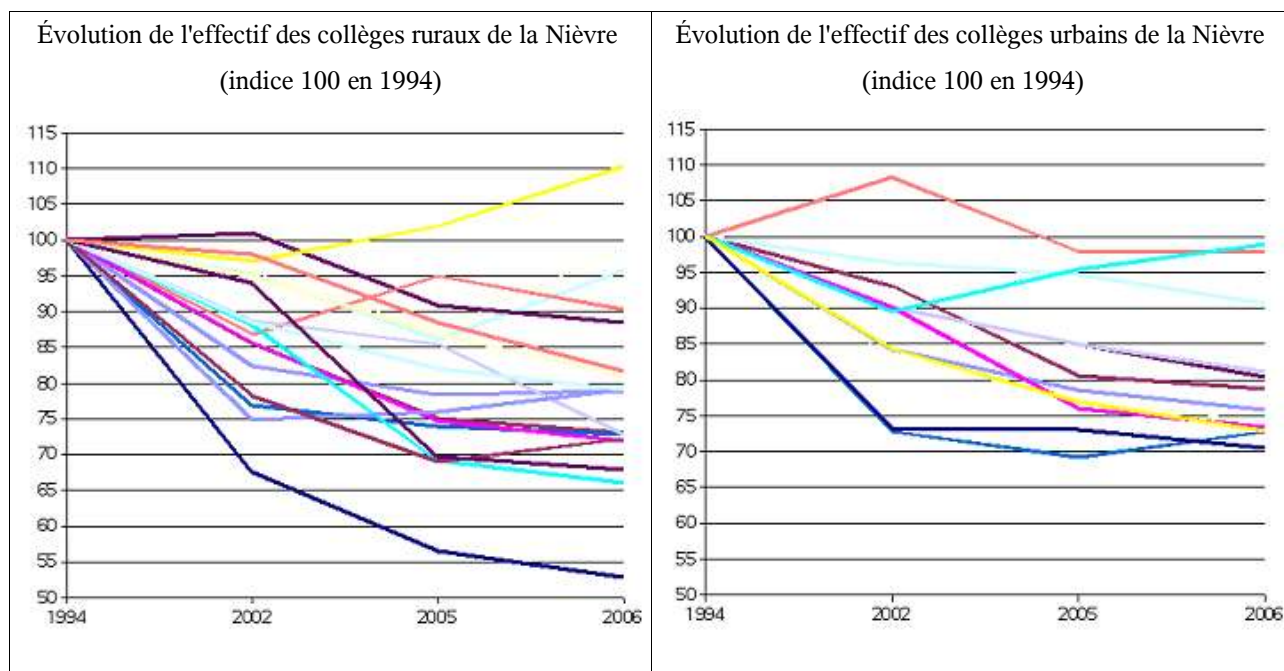
La question des effectifs :

La baisse des effectifs dans les collèges ruraux de la Nièvre est réelle :

Évolution de l'effectif des collèges ruraux de la Nièvre (indice 100 en 1994)



Mais cette baisse est très variable (légère augmentation pour Pouilly sur Loire, diminution de 47% pour Luzy), et elle n'est pas très différente de celle des collèges urbains du département :



Michel Rougier, représentant du SNES-FSU au CTPD de la Nièvre, complète cette analyse démographique par un compte rendu d'une étude comparative de la variation des catégories socio-professionnelles entre collèges ruraux et collèges urbains. Il s'avère qu'il y a peu de différences entre ces deux catégories.

Particularité des établissements ruraux :

La taille souvent réduite et l'éloignement des centres urbains entraînent un certain nombre d'inconvénients et d'avantages potentiels :

Inconvénients potentiels :

Système éducatif :

- composition des classes,
- manque de moyens (lié à la taille de l'établissement),
- faiblesse de l'offre éducative (options),
- manque d'émulation et d'ouverture sur le monde...

Condition de travail des personnels (qui ont aussi des conséquences sur le service rendu au public):

- services partagés (pénibilité, sécurité, investissement dans l'établissement, concertation, Conseil d'Administration),
- fragilité des postes fixes.

Avantages potentiels:

Système éducatif :

- Intégration plus facile des élèves,
- meilleur suivi de la scolarité des élèves (lié à la taille de l'établissement),
- temps de transport convenable.

Conditions de travail des personnels :

bonne connaissance de tous les élèves (liée à la taille de l'établissement).

Une enquête en quatre parties:

Fort de cette analyse, une enquête en quatre parties a été construite :

- Situation individuelle
- Établissement d'exercice.
- Richesses, Originalités et Faiblesses des établissements ruraux :
pour connaître le regard porté sur les spécificités du collège rural sans éviter les questions épineuses.
- Avenir
pour connaître la position des enseignants sur l'évolution du collège rural.

L'enquête se compose de 31 questions réparties entre ces 4 parties.

Diffusion de l'enquête :

Un exemplaire de chaque questionnaire a été envoyé à chaque collège avec une circulaire départementale du SNES 58.

Plusieurs établissements ont été visités par les militants du SNES pour présenter le questionnaire.

D'autres établissements ont reçu avec l'accord de leur section SNES un envoi en nombre de questionnaires.

Nous n'avons pas diffusé le questionnaire par courrier auprès des syndiqués SNES afin d'obtenir un échantillon le plus large possible, et non pas un échantillon limité aux adhérents du SNES.

Analyse et bilan de l'enquête :

Retour des questionnaires : Un échantillon représentatif.

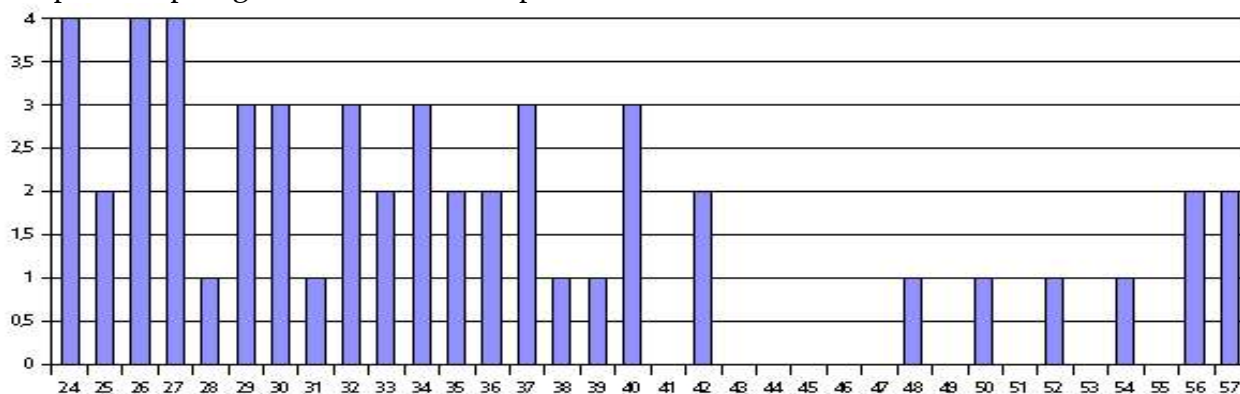
Le retour des questionnaires a été très variable d'un établissement à l'autre. Dans certains établissements, le nombre de questionnaires retournés est proche du nombre d'enseignants.

Le nombre total de questionnaires reçus exploitables a dépassé la cinquantaine pour environ 220 postes définitifs dans les collèges ruraux.

Échantillon sondé :

L'âge moyen des personnes qui ont répondu au questionnaire est d'environ 35 ans.

La répartition par âge est correcte avec cependant une faiblesse dans la tranche 40-50.



Les personnes qui ont répondu à cette enquête sont principalement:

- des femmes (64%)
- des certifiés (87%)
- des fonctionnaires titulaires (91%)
- à temps plein (96%)

Les enseignants en poste fixe sans complément de service représentent 71% des personnes sondées, ce qui correspond à la proportion de personnel en poste fixe dans les collèges ruraux obtenue avec les questions (3.3 et 3.4).

Avis des personnels:

Point de vue global :

Les enseignants oscillent entre **un jugement positif ou mitigé** sur les collèges (seulement 6% considèrent que les inconvénients l'emportent sur les avantages, contre 51% qui pensent le contraire).

Le meilleur suivi des élèves est mis en avant comme point positif (dans 44% des questionnaires), tandis que c'est le manque d'ouverture sur le monde qui est le plus cité comme point négatif (dans 35% des questionnaires).

Les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education sont souvent citées pour lutter contre ce manque d'ouverture sur le monde.

Conditions de travail:

- Pour les collègues à cheval sur deux établissements ou plus (23% des sondés), les principales conséquences sont:
 - d'abord la fatigue liée à la pénibilité : 75% (dont 68% en premier inconvénient).
 - et aussi l'impossibilité de s'investir dans chaque établissement (très cité, mais presque toujours après la fatigue).
- La proportion trop faible d'enseignants à plein temps sur l'établissement, qui gêne la concertation (41%).
A contrario, pour les enseignants à plein temps, la concertation est facilitée car tout le monde se connaît.
- Pour la moitié des collègues qui sont seuls dans leur discipline, le problème majeur semble être l'impossibilité d'échanger avec un collègue sur la discipline.

Avenir:

- Pour la taille de viabilité des établissements, elle est considérée possible jusqu'à 4 classes.
Dans ce cas (moins de 4 classes) c'est une fusion d'établissement en maintenant les deux lieux qui a la faveur des collègues.
- Enfin, les collègues préfèrent muter plutôt que d'avoir un complément de service (40% contre 32%).

En conclusion :

Les enseignants des collèges semblent attachés à ces établissements, même si certains considèrent que les conditions d'exercice ne sont pas optimales, et veulent parfois quitter ces établissements. **Ils semblent que jusqu'à une taille minimale (4 classes), le maintien de l'établissement doit prévaloir.**

Néanmoins, les services partagés et les problèmes qu'ils entraînent, semblent être le point noir.

Certains questionnaires proposent, dans les questions libres, une alternative au fait d'imposer des petits compléments dans un autre établissement (jugés contre-productifs) : ces quelques heures pourraient être consacrées à du soutien dans l'établissement (qui est souvent socialement défavorisé), ou à des clubs pour lutter contre le manque d'ouverture. Cela pourrait éviter de s'éreinter dans les va-et-vient entre les établissements, et permettrait un meilleur investissement des enseignants.

Discussion sur le bilan de l'enquête départementale :

Olivier Crouzet fait remarquer que la taille de l'échantillon n'a pas permis de procéder à tous les croisements de caractères. Mais lorsque cela a été possible, notamment entre l'âge et le jugement porté globalement sur les établissements, il est apparu peu de variations. Les jeunes collègues qui sont pourtant les victimes des services partagés ne jugent pas plus sévèrement les établissements ruraux, mais par contre disent vouloir muter à cause de la pénibilité du travail liée aux services partagés.

Pascal Meunier, responsable académique du SNES, fait remarquer que la situation et les problèmes décrits dans ce bilan de l'enquête se retrouvent ailleurs dans l'académie et notamment en Côte d'or. Dans l'Yonne et la Saône-et-Loire, il y a très peu d'établissements ruraux. Dans les établissements ruraux de l'académie, on constate que près de 50% des collègues ne sont pas à temps complet dans leur établissement.

Michel Rougier fait remarquer que dans la Nièvre en CTPD le choix a été fait d'implanter des postes fixes avec complément de service. Ce qui fait que la proportion de TZR est un peu moindre dans la Nièvre. Le but est de stabiliser les enseignants sur des postes à complément de service avec un complément identique chaque année.

Olivier Crouzet fait remarquer qu'il y a aussi des collègues sur 3 établissements et qu'en plus certains collègues subissent un complément de service sans le moindre défraiement.

Il ressort que l'intégration des collègues est plus facile quand les services partagés sont stables sur plusieurs années.

Lorsqu'ils ont un complément de service, les collègues souhaitent également une stabilité sur les compléments de service. Ceci permet avec le temps d'être bien inséré dans les deux établissements. Ce qui est complètement invivable pour les enseignants, ce sont des compléments très éloignés ou remis en cause chaque année.

Liliane Cotton, SNES Marne, s'interroge sur la position des collègues face aux compléments dans une autre discipline.

Olivier Crouzet explique que la question du complément dans une autre discipline n'était pas proposée comme réponse dans l'enquête mais les questions étant souvent ouvertes, la réponse aurait pu apparaître; ce qui n'a été le cas dans aucun questionnaire. Les discussions avec les collègues en salle des professeurs font apparaître que le complément de service dans une discipline pour laquelle ils ne sont pas formés fait peur aux enseignants, ce qui explique sans doute que ce type de complément n'est jamais évoqué dans les questionnaires.

Liliane Cotton demande quel est le niveau d'équipement et de personnel des collèges ruraux de la Nièvre, notamment des CDI et des laboratoires.

Alain Charlois, SNES 58, explique que les laboratoires de sciences sont très peu équipés.

Olivier Crouzet explique que chaque établissement de la Nièvre est doté d'un poste de documentaliste à temps complet. En général dans les petits collèges ruraux, en dehors du personnel enseignant, il y a seulement un chef d'établissement, et un gestionnaire (pas d'adjoint, ni de CPE).

Monsieur Dejoie, maire de Guérigny, dit son plaisir de nous accueillir. Dans ce pays de tradition ouvrière et syndicale importante, le collège n'est pas spécifiquement rural : il engendre une activité. Cependant un seul enseignant habite sur la commune qui manque sans doute de logement locatif. Il regrette que le collège s'investisse peu dans la commune.

Olivier Crouzet explique que le lien commune-collège est très variable sur le département et dépend surtout des personnes.

Un enseignant de technologie au collège de Saint Pierre le Moutier explique que la pénibilité du travail sur plusieurs établissements est importante, avec parfois l'obligation d'enseigner sur quatre niveaux. Il explique que, d'expérience, les enseignants ont souvent du mal à tenir l'année.

Karine Fuselier, SNES Ardennes, affirme que l'ouverture sur le monde, moindre dans les collèges ruraux, n'est pas forcément un argument valable et pose la question de savoir si la culture est de meilleure qualité dans les villes que dans les collèges ruraux.

Le Principal d'un collège du nord-est de la Nièvre explique que l'ouverture culturelle coûte cher mais que la mise en place d'un partenariat est une question de survie. La ruralité doit se conjuguer avec la réalité du terrain. Le partenariat doit se faire avec les autres collèges, avec les collectivités locales et les conseillers généraux.

Un enseignant du collège de Moulins Engilbert explique que, selon lui, les élèves sont bien plus ouverts à la culture que certains élèves situés dans des zones sinistrées comme le bassin minier du Pas de Calais. Mais que les campagnes accueillent de plus en plus de familles en difficultés rejetées par les villes. Ce qui ne va pas améliorer l'ouverture culturelle. Il affirme que c'est la stabilité des équipes dans l'espace et le temps qui est synonyme d'investissement des équipes enseignantes.

Pascal Meunier explique qu'effectivement cette question de l'ouverture sur le monde doit être affinée. Par contre, concernant l'isolement des personnels dans les collèges ruraux, les collègues sont demandeurs d'échanges avec d'autres collègues. Il y a des expériences dans les collèges de Puisaye dans l'Yonne. Mais ces échanges qui permettent effectivement d'améliorer leur travail, doivent être inclus dans le service des enseignants.

Jacques Pioch, coordinateur FSU Bourgogne, demande s'il existe des statistiques sur la réussite des élèves des collèges ruraux, et si les enseignants ressentent des problèmes d'échec scolaire. Il demande enfin si les établissements sont dotés en infirmière et en assistante sociale.

Olivier Crouzet explique que les établissements ne disposent pas d'infirmière, et que les résultats au brevet des établissements ruraux au sens large sont moins bons que ceux des collèges urbains. Mais qu'au sein des collèges ruraux, les plus ruraux (très petits établissements, très éloignés des centres urbains) ont de bien meilleurs résultats que les autres. Donc la question des résultats semble complexe et l'on ne peut pas conclure que la ruralité, et en particulier la taille réduite des

établissements, nuise à la réussite scolaire des élèves.

Michel Rougier explique qu'il reste d'autres points à étudier comme la réussite des élèves des établissements ruraux en seconde, et l'orientation des élèves à la sortie de troisième. Sur ce dernier point, le SNES a commencé à comparer les établissements ruraux de la Nièvre à l'ensemble des collèges de la Nièvre.

Les collèges ruraux sur le territoire français, richesses et difficultés :

Claudie Martens, co-secrétaire générale nationale du SNES,



Photo FSU 58

Définition et effectifs des établissements ruraux en France :

Claudie Martens propose d'établir le critère de ruralité à partir de la taille moyenne des collèges. Elle est en France de 500 élèves. Celle d'un lycée est de 1000 élèves. Les établissements de petite taille sont ceux de moins de 300 élèves : 51 collèges en France ont moins de 100 élèves (1% des collèges), 298 établissements ont entre 100 et 200 élèves (5,7%), 585 établissements ont entre 200 et 300 élèves (17,9%).

Le nombre de petits collèges est en augmentation, de même que celui des petits lycées : 45 lycées généraux et technologiques ont moins de 300 élèves.

Régions concernées :

- Les académies à forte dimension rurale : par exemple Toulouse,
- Les académies en perte de vitesse : par exemple Reims avec les Ardennes,
- Les académies des régions montagneuses comme par exemple Grenoble, et dans ce cas les difficultés du relief s'imposent.

Deux principes à garder à l'esprit pour envisager l'avenir de ces établissements :

- Garantir un Service public accessible à tous sur le territoire,
- Garantir un Service public de qualité égale sur tout le territoire.

Ces deux principes sont parfois contradictoires dans le cas des établissements ruraux.

Atouts des petits établissements :

Ce sont la proximité, l'ambiance plutôt sereine (d'une manière générale), les équipes stables mais avec un bémol (TZR et complément de service), l'encadrement de qualité lié à la nature de l'établissement, le meilleur suivi des élèves car les enseignants les suivent durant leur scolarité, la relation de confiance avec les familles meilleure du fait que les enseignants et les familles se connaissent (meilleure proximité).

Difficultés des petits établissements :

L'offre de formation notamment en langues est plus faible et la suppression d'options qui a lieu un peu partout aggrave la situation (pour les lycées ruraux, le problème est plus important). Le coût de transport devient important dès que l'on veut faire venir un intervenant ou aller voir un spectacle (du fait des distances). Les possibilités de voyage et de sortie sont plus réduites (augmentation des coûts par élève liée à la faiblesse des effectifs, difficultés pour les enseignants de se libérer car souvent ils ont tous les niveaux). Autres difficultés : isolement des collègues dans leur discipline (pas d'échange

sur l'enseignement de leur discipline) et problèmes de socialisation (dans certains établissements ruraux les élèves restent avec les mêmes camarades du primaire à la fin du collège), qui ne facilitent pas l'acquisition de l'autonomie.

Plus spécifiquement pour les enseignants :

La faiblesse du nombre de divisions entraîne des services partagés ou un enseignement dans une autre discipline.

Comment ainsi conjuguer proximité et qualité du service public dans les petits établissements ?

Parfois il faut accepter des fusions d'établissements lorsque cela ne remet pas en cause le principe de proximité, mais ailleurs il faut maintenir les établissements, et il y a alors un coût pour maintenir la qualité du service public. Il faut accepter de surdoter ces établissements. Ainsi il ne faut pas :

- chercher à faire compléter nécessairement leur service à 18 heures pour garantir une plus grande disponibilité et permettre la rencontre avec les enseignants de leur établissement, et aussi avec ceux des autres établissements qui enseignent la même discipline,
- limiter l'équipement (sous prétexte de la faiblesse de l'effectif),
- donner un encadrement moindre en terme de personnel d'éducation (c'est à dire qu'il faut donner du personnel pour peu d'élèves).

Par contre, ce surcoût ne doit pas se faire par redéploiement au sein du budget de l'Education Nationale, en détériorant par ailleurs les conditions de travail des autres établissements. Ce n'est pas la voie suivie actuellement, où il n'est pas question de faire des choix budgétaires pour assurer le financement de ces choix.

Conclusion :

Il n'y a pas de solutions générales pour le problème des établissements ruraux. La question doit toujours être traitée en relation avec les choix d'aménagement du territoire et ces choix doivent ensuite être financés.

Sur les résultats scolaires, il y eu une enquête très sévère sur les résultats dans l'académie des Ardennes : échec scolaire durant le premier cycle du secondaire, manque de réussite au brevet, échec scolaire au lycée, orientation en LEGT inférieure à ce qui pourrait être attendu. Cette enquête est-elle fondée ? Qu'en est-il partout ailleurs ?

Quel bilan peut-on tirer de l'expérience des collèges multi-sites des Ardennes ?

Discussion suivant l'intervention de Claudie Martens :

Une CPE d'un collège du Morvan intervient sur la réussite des élèves des collèges ruraux qui sont internes lorsqu'ils sont au lycée. Les conditions d'étude sont donc différentes, surtout si les moyens d'encadrement des internats pour suivre les élèves sont trop faibles en CPE, surveillants, infirmières. Ce problème de moyens des internats se pose aussi dans les quelques collèges ruraux qui ont un internat, et cela conditionne aussi la réussite des élèves.

Olivier Crouzet explique que, comme pour les documentalistes, la situation est totalement inégale sur tout le territoire : aucun CPE dans les petits collèges de la Nièvre (moins de 200 élèves), alors qu'ailleurs il y a des exemples de petits collèges (150 élèves) avec un poste de CPE (académie de Rennes par exemple).

Un enseignant du collège de Moulins-Engilbert explique que l'orientation est un vrai problème en zone rurale en raison de la méconnaissance des lieux de poursuite d'études, notamment due à leur éloignement et, de ce fait, à la difficulté d'évaluer les coûts pour les familles.

Claude Leguay, enseignant au lycée de Clamecy, explique que la question de l'enseignement rural ne doit pas être traitée par un saupoudrage de moyens, mais par une réflexion collective de fond.

Pascal Meunier, SNES Dijon, explique que l'orientation est un vrai problème, et notamment du fait que si l'on est capable de donner le coût annuel de l'internat aux familles, il est impossible de donner le montant des aides qui seront accordées pour payer l'internat ; ce qui entraîne des hésitations des familles et des orientations à minima. Pour les résultats scolaires, dans l'Yonne suite à un rapport de l'inspection générale, des travaux sur les résultats scolaires sont menés dans le collectif « l'école que nous voulons ». Mais il faut dire que la situation de l'Yonne est particulière : 55% d'une classe d'âge au bac, contre 75% dans la Nièvre. Il précise que les résultats au brevet ne sont pas un bon indicateur car les notes sont adaptées par le jury pour obtenir le pourcentage de réussite attendu. Le problème est qu'il n'y a aucun instrument statistique pour suivre les cohortes d'élèves sur toutes leur scolarité.

Le Principal d'un collège du nord-est de la Nièvre est du même avis et considère qu'il faut croiser plusieurs indicateurs pour obtenir une analyse pertinente. La question pour un collège rural est : a-t-on les mêmes chances de réussite en collège rural qu'en collège urbain (en quatre ans ou en cinq ans) ? Car les établissements ruraux ont des avantages par exemple : le taux d'encadrement est en général meilleur qu'ailleurs ; ce qui permet un meilleur suivi des élèves, mais à contrario la taille réduite des classes crée sans doute des difficultés d'adaptation aux classes de grande taille des lycées. La liaison troisième-seconde est sans doute la réponse à ce problème et c'est une piste à suivre. Il explique qu'en terme d'orientation, le critère ne doit pas être tant le taux de passage, mais le fait que les élèves aient tous une solution d'orientation qui corresponde à leur choix et non une orientation par défaut.

Liliane Cotton, Snes Marne, s'interroge sur l'aspect positif d'intégration des élèves dans l'enquête, elle estime que les ruptures ne sont pas négatives mais aident à grandir. Concernant l'orientation, elle s'interroge sur le lien entre le manque d'ambition et le fait que les élèves ont été surprotégés dans les petites structures.

Alain Charlois, SNES Nièvre, explique que si la Nièvre a des taux d'accès au bac corrects, les évaluations d'entrée en sixième sont mauvaises (dernier ou avant dernier département de l'académie), et le taux de passage troisième-seconde est en forte baisse ces deux dernières années.

Claudie Martens rappelle les travaux d'Yves Alpes qui montrent que les classes uniques ont de bons résultats et explique que la problématique du collège rural est très éloignée de celle des classes uniques : pour la confrontation aux autres le public de la classe change en classe unique alors qu'au collège parfois la classe ne change pas durant les quatre années. Les deux questions ne peuvent pas être traitées de la même façon, et le lycée rural pose lui aussi de tout autres problèmes. Elle rappelle que le manque de personnel n'est pas l'apanage des établissements ruraux et que les collèges urbains manquent aussi souvent de personnel.

Didier Janin, FSU des Ardennes, revient sur le rapport sur les résultats scolaires dans les Ardennes (la question sera précisée l'après-midi) en expliquant que les Inspecteurs Généraux n'ont visité qu'un seul établissement pour écrire leur rapport.

Alain Charlois clôt les travaux de la matinée.

Collège et Espace rural fragile :



Photo FSU 58

Jean Paul Diry, géographe (Laboratoire CERAMAC, Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand), remercie de l'invitation au colloque sur le site intéressant des Forges de Guérisny, à propos d'une question qui l'intéresse depuis le début de sa carrière (direction de thèses sur les collèges ruraux et les écoles rurales en Auvergne).

Quelques faits statistiques :

Pour l'année 2005-2006 :

Dans le secteur public, il y avait 5 220 collèges dont la taille moyenne était de 490 élèves (environ deux millions et demi d'élèves). Parmi ces collèges, 51 avaient moins de 100 élèves (1 % du total des collèges), et 208 avaient entre 100 et 200 élèves (5,7 % des collèges). Il semble donc que ces établissements soient marginaux. Dès lors,

pourquoi un colloque sur les petits collèges ?

Cette première approche mérite d'être nuancée de deux façons.

D'abord il faut prendre en compte le secteur privé; pour cette même année, les collèges du secteur privé sont plus petits. Le secteur privé compte 1 790 collèges qui scolarisent 650 000 élèves, or 220 comptent moins de 100 élèves (11,2 % des élèves du privé) et 342 ont entre 100 et 200 élèves (19 % des effectifs). Un élève du privé sur trois est donc scolarisé dans un petit collège.

Second point, les petits établissements ne sont pas localisés de manière aléatoire. Ils tendent à se localiser dans certaines régions : l'Auvergne, le Limousin, Midi-Pyrénées, la Franche-Comté, Champagne-Ardenne, et à l'intérieur de ces régions ils sont concentrés dans certaines zones. La carte des petits collèges c'est la carte de la montagne et à côté de la montagne des secteurs ruraux avec une économie peu diversifiée, c'est à dire une économie fondamentalement agricole.

Pour les comptables du ministère de l'éducation nationale, ces petits collèges coûtent cher. Tout simplement parce que les taux d'encadrement sont souvent supérieurs à la moyenne.

Il faut se rappeler que pour l'Etat, depuis les lois de décentralisation, la question cruciale dans les collèges est celle des personnels, puisque le reste du fonctionnement (dont les bâtiments) dépend du budget des départements. Les dépenses de personnel constituent 95 % du coût d'un collège pour l'Etat.

Une étude faite en 2001 montre que les régions où le collégien coûte le plus cher sont dans l'ordre décroissant : la Corse, le Limousin, l'Auvergne, Midi-Pyrénées et la Franche Comté, et les régions où le collégien coûte le moins cher sont Rhône-Alpes, les Pays de Loire et le Nord-Pas-de-Calais. La différence entre les régions où le collégien coûte le plus cher et les régions où le collégien coûte le moins cher est de l'ordre du tiers, ce qui est loin d'être négligeable rapporté à l'échelle nationale. Ceci explique les tentations, ou tentatives, de fermeture des petits collèges.

D'autant que pour les enseignants, si la situation peut paraître favorable (moins d'élèves, moins de copies, meilleur encadrement), ce n'est qu'une apparence car de plus en plus on les oblige à travailler à cheval sur plusieurs établissements ; d'où des problèmes d'emploi du temps et de transport.

La question qu'il faut se poser est :

faut-il maintenir la carte des collèges en milieu rural et surtout des petits collèges ?

Il s'agit ici d'engager une réflexion qui n'est pas d'ordre syndical ou pédagogique, mais porte sur la localisation des collèges, et sur l'organisation de l'espace. Au delà des collèges, c'est la question des services en milieu rural qui est posée.

On partira du fait que tout service (quel qu'il soit) doit avoir une clientèle, même l'école. Ce mot « clientèle » peut paraître provoquant, et il ne s'agit pas d'envisager la « clientèle » des collèges ruraux comme celle d'une épicerie. Il s'agit ici de l'avenir du pays. L'approche « équitable » doit être retenue : est-il normal de maintenir en milieu rural des collèges avec des classes de 10 à 15 élèves, alors que dans les agglomérations on recense des collèges avec 30 élèves par classe qui parfois ne parlent pas français ? Bien sûr, on peut penser qu'il suffit d'augmenter le budget de l'Éducation Nationale pour recruter les enseignants nécessaires à ces établissements. Encore faut-il que le corps social accepte ces choix budgétaires -ce qui n'est pas prouvé- et que l'on résolve le problème du recrutement du corps d'enseignants. Il semble exister une masse critique en dessous de laquelle il est bien difficile de maintenir le service. Pour les collèges il s'agit du nombre d'élèves.

Cette masse critique dans un secteur donné dépend de deux éléments :

- la densité de population
- la distance par rapport au service, qui doit être exprimé de nos jours non plus en kilomètres mais en temps. On parle ainsi de distance-temps. En effet, dire que le collège est à 5 km ou à 10 km, cela n'a pas le même sens suivant que l'on est en banlieue parisienne ou à la campagne.

Ainsi, dans le Livradois, à la fin du 19^e siècle, ont été construites des écoles primaires non seulement dans les villages mais aussi dans des hameaux. Ces écoles se justifiaient pour deux raisons : d'une part, la densité de population de 50 hab./km² ou plus, il y avait donc des enfants (la clientèle). D'autre part, les déplacements se faisaient à pied dans un environnement peu favorable à la mobilité. Par ce maillage dense, tous les enfants étaient au maximum à trois kilomètres d'une école.

De l'entre deux guerres aux années 1960, les écoles de hameaux ont dû fermer, car la densité de population a chuté sous l'effet de l'exode rural lié à la mécanisation de l'agriculture (20 hab./km²). En outre, les déplacements désormais à bicyclette sont plus rapides. Ce sont ainsi les villages qui deviennent les centres de service.

Depuis le début des années 1980, les écoles de villages ferment à leur tour, car la vidange démographique s'est poursuivie et s'est même accélérée (10 hab./km² et parfois moins) ; de plus il y a moins d'enfants à cause du vieillissement, d'une fécondité devenue faible et aussi du fait de la prolongation de la scolarité qui a transféré des élèves sur les collèges, transfert en partie compensé par la scolarisation des 3-5 ans.

Ces fermetures des écoles primaires de hameau, puis de village ne sont, en général, pas dramatiques, car le temps d'accès au service n'est pas plus élevé qu'au 19^e siècle ou dans les années 1960. Ces fermetures ne posent pas de problèmes fondamentaux.

La question des collèges doit être abordée à la fois de la même manière et avec son originalité propre. La question des collèges peut se poser exactement dans les mêmes termes et n'intéresser que l'Éducation Nationale, mais il y a d'autres enjeux.

Certes, le collège doit être à distance-temps raisonnable de l'élève le plus éloigné selon le principe précédemment énoncé, mais une autre dimension est à prendre en compte : l'aménagement du territoire. En effet, le maillage des collèges est beaucoup plus large que celui des écoles primaires. En simplifiant, on compte théoriquement une école par commune mais seulement un collège par canton. Le rapport est en gros de un à dix.

Beaucoup de communes rurales, du fait de l'évolution démographique, mais aussi du fait de l'évasion de la clientèle qui reste sur place, ont perdu la totalité de leur infrastructure tertiaire (services et commerces). L'exemple des épicerie de village est éloquent, la plupart des habitants des communes rurales préfèrent aller faire leurs courses dans le supermarché du bourg, plutôt que

dans l'épicerie du village. Ceci constitue un vrai casse-tête pour les maires des communes rurales dont les habitants réclament l'ouverture d'un multi-service dans la commune, mais continuent de s'adresser au supermarché de la ville voisine. Certaines communes rurales sont peu à peu devenues des coquilles vides et toute l'infrastructure tertiaire tend à se grouper à un niveau supérieur que l'on doit appeler les bourgs-centres, souvent les chefs-lieu de canton. Ce bourg-centre regroupe l'ensemble des services et commerces de premier niveau : poste, école primaire, boucherie, boulangerie... et de second niveau : guichet de banque, pompe à essence, gendarmerie ... et le collège. Les habitants des autres communes rurales fréquentent les services du bourg-centre devenu désormais un pôle essentiel structurant l'espace rural, chacun contrôlant un petit territoire que l'on appelle un bassin de vie. En 2006, on peut considérer que la structure élémentaire de l'espace rural n'est plus la commune, mais le bourg-centre et son bassin de vie. Normalement, les communautés de communes devraient être calquées sur ces bassins de vie. Les communes demeurent uniquement parce qu'elles sont l'héritage le plus ancien que nous possédons (elles ont succédé aux paroisses qui remontent à l'an mille). Elles demeurent un élément identitaire essentiel, mais n'ont plus de réalité économique ou sociale. Ce sont les communautés de communes qui constituent la réalité économique et sociale lorsqu'elles coïncident avec un bassin de vie, ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi le rôle des bourgs-centres, bassin de vie et communauté de communes est essentiel. La disparition des bourgs-centres induit des déchirures dans le tissu rural, et dans l'organisation spatiale avec des conséquences catastrophiques pour les campagnes. Il faut donc maintenir par tous les moyens ce réseau de bourgs-centres et leur infrastructure tertiaire, et donc les collèges, y compris les petits collèges, car leur fermeture dans des régions très peu peuplées, oblige à des déplacements de plus de 10 km à 20 km pour aller dans un autre collège, et la distance-temps devient alors trop importante.

Mais il y a plus grave, depuis les années 1980, la perception du monde rural a changé. De 1850 jusqu'aux années 1980, la ville est porteuse de valeurs positives : liberté, ascension sociale, progrès, alors que la campagne est perçue comme archaïque, rétrograde, en retard. Bref d'un côté la modernité, de l'autre le conservatisme. Depuis les années 1980, toutes les enquêtes d'opinion, montrent que les représentations mentales ont changé : la ville est perçue négativement et la campagne positivement. L'une des premières raisons de ce changement est liée au coût du logement, mais il y a aussi la sécurité, et l'environnement. Ce revirement de l'opinion, qui n'est pas forcément rationnel, a des conséquences considérables sur les mouvements de population. Les villes ont aujourd'hui un solde migratoire négatif, alors que celui des campagnes est devenu positif. On assiste à un exode urbain après l'exode rural. Dans un premier temps, les arrivées ont touché les campagnes péri-urbaines. Mais, depuis quelques années, de nouvelles installations affectent aussi les campagnes situées loin des villes, appelées parfois profondes. Ainsi la population de certaines communes très éloignées des villes qui décroissait parfois depuis un siècle se met à augmenter. Les communes rurales de 1999 (moins de 2 000 habitants) ont gagné deux millions d'habitants entre 1975 et 1999. Dans le nouveau recensement en cours, la tendance s'accélère. Ce sont les communes rurales qui ont le taux de croissance le plus élevé. Les enquêtes montrent que cet afflux de population est très varié et n'est pas limité aux retraités, mais concerne aussi des jeunes couples, des marginaux ou des cadres.

Tout montre que ce retour de population ne se fait pas au hasard, car il faut des logements, mais aussi un maillage de services publics convenable. Si l'école primaire est à 5 ou 6 km cela ne gêne pas, mais si le collège n'est pas à proximité et qu'il faut consentir un déplacement de plus de 10 à 20 km, les couples avec enfant ne s'installent pas. D'ailleurs le fait que les couples ayant des adolescents ne prisent guère un milieu où les lycées sont souvent lointains, confirme cette analyse. Ainsi la question du collège dans les bourgs-centres est dès lors une question clé. Pour les collectivités locales qui essaient de développer des politiques d'accueil, la fermeture du collège est un problème car le territoire devient alors répulsif.

Bien sûr, il y a sans doute des solutions pédagogiques à trouver pour que ces petits collèges puissent fonctionner correctement malgré leur taille (avec parfois la nécessité d'avoir un internat).

Le maintien des bourgs-centres et donc des collèges ruraux même de petite taille est fondamentale. Le problème des collèges ruraux va au delà des enseignants et de l'Éducation Nationale, c'est un problème politique essentiel pour l'organisation du monde rural et l'aménagement du territoire en France.

Discussion suivant l'intervention de Jean-Paul Diry :

Jacques Pioch, FSU Yonne, explique qu'il enseigne au Lycée de Sens, plus grand lycée de l'académie. Lors du passage du Recteur, les personnels se sont plaints des effectifs qui dépassent souvent les 35 élèves par classe, notamment dans les 20 secondes du Lycée. Le Recteur a expliqué que cela avait un coût budgétaire de baisser les effectifs dans le lycée. Mais que si les syndicats acceptaient la fermeture d'un collège en Puisaye, le Pays de Puisaye comptant quatre petits collèges, les effectifs par classe du lycée de Sens pourraient être abaissés. Fermeture immédiatement refusée par les organisations présentes. Il demande comment s'articule l'idée de Pays de J-P Diry et dénonce le propos de Monsieur Soisson qui a affirmé ne se préoccuper que des établissements de son arrondissement.

J-P Diry répond que les Pays n'ont aucune structure politique actuellement. Le rôle d'un pays est de superviser les services tertiaires. Pour lui, les services qui correspondent à l'échelle d'un pays sont par exemple les lycées et les hôpitaux. Le problème des collèges ne se situe pas au niveau du pays, mais de la communauté de communes. Il explique qu'en tant que citoyen, la défense des petits collèges doit s'appuyer sur des arguments qui dépassent l'Éducation Nationale, comme ceux de l'aménagement de l'espace. De même, s'il ne faut pas *a priori* augmenter le budget de l'Éducation Nationale, il sera, peut être, nécessaire de le faire pour répondre à ces enjeux.

Claudie Martens demande si l'ensemble des régions qui concentrent les petits établissements sont concernées par l'exode urbain. La matinée a tourné autour de l'Éducation Nationale et a fait apparaître que les petits collèges posent des problèmes pédagogiques qui nécessitent sans doute d'être inventif, mais il faut que l'Etat accepte de financer les coûts que leur maintien induit. Comme le problème dépasse l'Éducation Nationale, il faut que ces coûts ne soient pas financés par l'Éducation Nationale par redéploiement au sein de son budget. Qui va donc financer ces coûts ?

J-P Diry : le retour de population vers les campagnes a commencé dans le prolongement du mouvement de 1968. Dans un premier temps, on pouvait penser que ce mouvement se limiterait au midi : Alpes du sud, certaines vallées des Pyrénées, les Cévennes. Mais ce n'est pas le cas, par exemple, on constate que des Français ou des étrangers, retraités ou non, s'installent dans le Morvan. Les flux sont variables certes, mais ce mouvement est général. Le Limousin qui a mené une politique d'accueil depuis au moins quinze ans, est touché et connaît ce retour, même dans les communes reculées de la Creuse. Ce mouvement perdurera sans doute sur le moyen terme. Concernant la question du financement, l'économie de marché qui ne connaît pas pour le moment d'alternative crédible, crée des inégalités sociales dans la répartition des richesses, mais aussi des inégalités territoriales en concentrant les richesses là où les perspectives de profits sont les plus fortes (grandes agglomérations et façades maritimes). Cependant, il existe plusieurs modèles d'économie de marché dont le modèle européen qui met en place des mécanismes redistributifs. Au niveau social, on en connaît les mécanismes depuis la guerre (sécurité sociale, impôts). Au niveau territorial, le modèle distributif doit conduire à consentir des efforts pour certains territoires, par

exemple en confortant les bourgs-centres et en finançant les surcoûts des services ; ce n'est pas gaspiller l'argent public. Bien sûr l'argent engagé doit produire des résultats. Mais il faut que le niveau intellectuel de la France progresse sans arrêt pour résister dans l'économie mondiale.

Lilliane Cotton, SNES de la Marne, explique qu'elle reconnaît dans sa région l'exode décrit par J-P Diry et demande ce qu'il en est pour sa région.

J-P Diry explique que les campagnes qui semblent peu affectées par la renaissance rurale sont les vieilles campagnes ouvrières qui avaient des emplois liés à l'industrie ; ces campagnes continuent à perdre des emplois et donc de la population. En Champagne-Ardennes, le massif Ardennais fait partie de ces régions, contrairement par exemple à la Champagne sèche. La collectivité nationale va devoir aider fortement ces régions.

Colette Mongiat, conseillère générale de la Nièvre, réaffirme la volonté du conseil général de maintenir et de développer les collèges ruraux. Pour le conseil général, les collèges sont des éléments structurants du territoire. Celui-ci attribue des subventions de fonctionnement dont l'évaluation essaie de tenir compte de tous les paramètres pour être suffisantes. Elle rappelle la volonté de subventionner tout matériel de visioconférence pour permettre de mettre en place des enseignements dans les petits établissements et la création des cyberbases qui pose parfois quelques problèmes mais offre de nombreuses possibilités. Au niveau des flux migratoires, elle constate que les nouveaux arrivants sont très variés : hollandais sur le Morvan, personnes en difficultés sociales (RMI) sur Decize-La Machine-Ville-Langy, Anglais sur la zone proche de l'autoroute. Au niveau des infrastructures, elle rappelle l'importance du développement du haut débit que soutient le conseil général en Nièvre pour les particuliers et les entreprises. Elle se veut à l'écoute de ce qui fait ailleurs pour améliorer ce qui se fait en Nièvre.

Le Principal d'un collège du Morvan affirme retrouver les bassins de vie sur la zone du Morvan et la répartition des collèges assure une bonne couverture. Il explique que la taille réduite des collèges pose des problèmes et parfois l'administration affirme qu'une trop petite taille ne permet pas la réussite des élèves. Il explique que pour lutter contre cela l'Internet et la visioconférence sont peut être des solutions. Alors que le ramassage scolaire connaît des problèmes malgré les efforts financiers du Conseil Général, il regrette que ceux dont le temps de transport est trop important ne choisissent pas l'internat qui semble réservé seulement aux enfants que les familles n'arrivent plus à gérer. Il affirme que la suppression d'un collège rural lui semblerait dramatique, mais qu'il faut trouver des solutions à la problématique des très petits collèges qui dans certains cas n'ont que sept enseignants en poste, les autres cours étant assurés par des enseignants d'autres établissements venant compléter leur service.

Didier Janin, FSU des Ardennes, explique que dans les Ardennes des collèges ont été réunis pour donner des collèges multisites : un seul collège sur plusieurs sites. De plus l'an dernier, l'Inspection Académique a voulu fermer des collèges en expliquant que la mise en place de la loi Fillon nécessitait des collèges de 400 élèves (seuil revu à 300 élèves après discussion avec le conseil général des Ardennes). Il semble que dans les Ardennes c'est une logique d'économie budgétaire qui a primé avec un habillage soit disant pédagogique. L'Inspecteur d'Académie des Ardennes affirmant hors réunion qu'il trouvait déjà payer trop d'impôt.

J-P Diry explique qu'on touche ici le fond du problème, c'est à dire qu'il y a effectivement des choix éminemment politiques pour financer le maintien des collèges ruraux. Même dans le cadre général des équilibres budgétaires actuels, des choix sont possibles.

Pascal Meunier, SNES Académique, affirme que le haut débit est nécessaire mais que le haut débit ne va pas sauver les collèges, d'autant que les enseignants ne sont quasiment pas formés à leur usage. La visioconférence ne permet pas de voir ce que les élèves écrivent, elle peut être un plus mais ne peut pas remplacer la présence d'un enseignant.

J-P Diry partage cet avis, mais juge indispensable de développer le haut débit. Il juge lui aussi que la visioconférence ne permet pas à l'enseignant de suivre la réaction de son auditoire. Or la prise en compte de la réaction des élèves fait partie de l'acte d'enseignement.

Sylvie Debord, enseignante au LGTA de Challuy et responsable régionale du SNETAP, explique que le problème des internats est double : coût financier pour la collectivité (personnel, bâtiment), et bénéfique pour les familles (meilleure offre pédagogique). Or actuellement les internats sont souvent proposés aux familles pour aller dans un établissement qui comporte la même offre pédagogique que l'établissement de proximité. Enfin, dans l'enseignement agricole privé (60 % de l'enseignement agricole) ou public, il existe des établissements à moins de 100 élèves dont les résultats ne sont pas moins bons que dans les autres établissements. Le maintien de ces petits établissements suit la même logique que le maintien des collèges : conserver des établissements à proximité des populations.



Photo SNES Dijon

Olivier Crouzet, SNES 58, demande qu'elle est la situation dans les deux cantons qui ne possèdent pas de collège.

Colette Mongiat explique que les deux cantons sont Châtillon en Bazois, et Brinon sur Beuvron. Brinon sur Beuvron est le plus petit canton de la Nièvre (environ 3000 habitants). Comme ces deux cantons sont enclavés, ils bénéficient des collèges des autres cantons, il semble que la population ne baisse pas plus vite qu'ailleurs. De plus à Châtillon en Bazois l'absence de collège vient de choix politiques liés à la création du village d'enfants. Elle fait remarquer que l'ancien inspecteur tenait un discours récurrent sur les soit disant mauvais résultats des collèges ruraux, elle comprend que parfois certains puissent céder devant ce type de discours, ce qui n'a heureusement pas été le cas du conseil général de la Nièvre. Sur la visioconférence, Colette Mongiat précise que si l'on va vers de telles solutions il faudra trouver un cadre pédagogique satisfaisant.

Le Principal d'un collège du Morvan explique, concernant l'internat, que les parents ne perçoivent pas forcément qu'il serait mieux d'éviter 1 h 30 de transport par jour à leur enfant en choisissant l'internat, et que l'internat permet, lorsqu'il y a du personnel, un meilleur suivi des devoirs de leur enfant. Il rappelle que pour lui ce ne sont pas aux territoires ruraux de supporter le coût du développement des internats de qualité en milieu rural.

JP- Diry rappelle que beaucoup de surcoûts sont supportés par la collectivité nationale et pas nécessairement dans le sens que l'on imagine. Par exemple, le péage sur l'autoroute qui mène à Paris est situé à 80 km de Paris, pour aller à Clermont-Ferrand, le péage est entre Riom et Gerzat (7 km, pour 1,20 €), et le ticket de métro à Paris est subventionné par tous les Français même ceux du Morvan. Ce sont toujours aux espaces défavorisés que l'on parle de surcoût, mais les surcoûts liés aux zones à forte concentration urbaine ne sont pas remis en cause. Il est donc nécessaire de mettre en place des péréquations, entre les territoires pauvres et riches. Il rappelle que le PIB des Hauts de Seine est égal au PIB de la Grèce. Par exemple dans la constitution allemande, il est prévu que

l'écart entre les landers les plus riches et les plus pauvres doit varier au maximum entre 97 et 106, ce qui implique que les landers riches reversent des fonds aux landers pauvres.

Claudie Martens explique qu'il faut veiller à ne pas avoir la tentation de revenir à la bivalence pour régler le problème, il y a des raisons qui ont prévalu à la suppression de la bivalence. La survie des très petits établissements ruraux nécessite de trouver des solutions au cas par cas. Elle rejoint la nécessité de péréquation pour trouver les sources de financement des collèges ruraux, mais **il faut par contre garantir une éducation nationale avec des statuts nationaux** pour garantir la même qualité sur tout le territoire. Sur la visioconférence, elle affirme que la visioconférence est un formidable outil mais ne peut remplacer l'enseignant.

Sylvie Debord explique que dans l'enseignement agricole, le problème de la bivalence se pose et que l'on en voit toutes les dérives avec des enseignants que l'on contraint par exemple à enseigner la philosophie alors qu'ils sont enseignant de lettres. Il faudra expliquer pourquoi la bivalence a lieu en LP et ne doit pas exister en collège, et notamment dans les petits collèges ruraux.

Colette Mongiat revient sur les problèmes liés aux cyberbases. Ces problèmes ne sont pas liés aux statuts des enseignants, qu'il n'est pas question de remettre en cause. Mais par contre concernant l'ouverture des établissements et les contraintes juridiques, il y a un problème à régler. Les chefs d'établissements refusent certaines ouvertures (vacances scolaires, soirée), alors que le conseil général est propriétaire des locaux. Concernant la visioconférence, elle est utilisée pour la licence en droit, sans elle la licence n'aurait pas été créée. Le conseil général de la Nièvre est obligé de subventionner l'enseignement supérieur (licence en droit, extension des locaux de l'ISAT), sinon il n'y aurait aucun développement dans la Nièvre.

Le principal d'un collège du nord-est de la Nièvre explique que les conditions des ouvertures des établissements sont prises en compte dans la convention cadre établissement-conseil général. Par contre, il revient au chef d'établissement d'organiser un service de permanence pendant les petites vacances.

J-P Diry fait remarquer qu'il est préoccupé par quelques courbes :

- La répartition des richesses entre le capital et le travail s'est fortement modifiée en 25 ans au détriment du travail.
- La part des étudiants issus des classes populaire dans les quatre plus grandes écoles était de 30 % il y a 25 ans. De nos jours, cette part est de l'ordre de 7 %.

C'est deux questions sont fondamentales. La question de la ruralité va sans doute évoluer, mais les deux questions présentes avec l'absence de formation civique constituent les points les plus importants pour l'avenir.

Un enseignant du collège de Moulins-Engilbert demande pourquoi les établissements privés sont sur-représentés dans les établissements de petites tailles.

J-P Diry explique que les surcoûts sont manifestement davantage acceptés par l'Etat pour l'enseignement privé. De plus l'enseignement privé se trouve aussi dans des zones plus rurales. Il termine en expliquant qu'il devrait y avoir plus de contacts entre les enseignants du secondaire et du supérieur.

Présentation et discussion autour d'un cas concret :

Le département des Ardennes

Karine Fuselier, secrétaire départementale du SNES des Ardennes, Didier Janin secrétaire départemental de la FSU des Ardennes



Photo FSU 58

Karine Fuselier présente la situation démographique des Ardennes qui entraîne une baisse de la population des collèges de 21,7% en dix ans. Les collèges des Ardennes scolarisent 12800 élèves sur 37 collèges ou 44 sites. Il y a sept collèges multi-sites.

Répartition des collèges par effectif :

- 12 collèges ont moins de 300 élèves
- 14 collèges ont entre 300 et 400 élèves
- 10 collèges ont entre 400 et 500 élèves
- 1 collège a plus de 500 élèves.

18 collèges sont ruraux répartis sur 25 sites.

Historique :

Depuis une quinzaine d'années, les IA cherchent à traiter la question des petits collèges ardennais. En 2000, ont été créés les premiers collèges multi-sites. Il s'agit de regrouper deux petits collèges sur le plan administratif et juridique : un seul principal, les deux sites sont conservés et tous les niveaux sont maintenus sur chaque site, les enseignants et parfois des classes se déplacent.

Il y a eu création de cinq multi-sites en 2000 et de quatre en 2001. Depuis deux multi-sites ont disparu (regroupement de deux multi-sites).

Année 2005-2006 :

En mars-avril 2005, dans une première réunion, l'Inspecteur d'Académie commence à parler de nécessité d'arriver à une masse critique de 400 élèves (le chiffre a évolué par la suite).

En Novembre 2005, le conseil général présente un projet de fermeture de 8 sites ou de collèges (puis 10) et de construction d'un collège, projet adopté par l'assemblée départementale. Le conseil général affiche une volonté de concertation avec la population et les syndicats : cahier de doléances dans les communes, réunions publiques programmées.

Rapidement, les réunions publiques devenant houleuses, la population réagissant souvent violemment, toute concertation est arrêtée. De plus, les organisations syndicales ne sont pas reçues.

Présentation de la carte des collèges et des fermetures programmées (voir annexes).

L'objectif affiché était d'atteindre dans chaque établissement une « masse critique » de 400 puis 300 élèves, de garantir un maximum d'une heure de transport par jour pour les élèves et réutiliser au maximum l'existant (minimiser le nombre d'établissements à construire).

Sur la carte, on constate que le maillage du territoire n'est pas parfaitement équilibré. Sur

Charleville une fermeture est proposée sans réaménager la carte des collèges urbains. Sur la partie sud, la suppression programmée de le Chesne et Grandpre revient à abandonner une partie des Ardennes, avec la conséquence des fermetures programmées de Chaumont Porcien et Château Porcien dans l'ouest du département. Ces arguments n'ont pas du tout été entendus par le conseil général ou l'Inspection d'Académie dont la logique était avant tout économique. En plus de la fermeture de sites, il était prévu de transférer des élèves d'un collège sur un autre pour modifier le nombre d'élèves des établissements.

Suite aux dissensions qui apparaissaient, le ministère a dépêché deux inspecteurs généraux qui ont visité deux collèges multi-site et produit un rapport.

Au niveau des établissements multi-sites seul un collège fonctionnait en échangeant les élèves d'un collège à l'autre, les autres fonctionnaient sans déplacer les élèves. L'échange des élèves pose en effet problème, puisqu'il est alors nécessaire de déplacer des élèves sur des horaires de cours.

Le rapport est très sévère pour les petits collèges, mais il n'y a aucune étude qualitative chiffrée, aucun bilan de fonctionnement, aucun bilan pédagogique malgré les demandes des organisations syndicales.

Les parents ont retenu du projet et du rapport que le nouveau système retirait des services publics en milieu rural, et allait produire des surcoûts en terme de transport et de cantine. Ce qui expliquait le refus des parents.

Juillet 2006, après plusieurs mois seul le collège Briand de Revin et le site de Maubert Fontaine ont été fermés. Mais la question des collèges ruraux ne semble pas réglée, tant sur le plan pédagogique que sur les conditions de travail des personnels.

Le Principal d'un collège du nord-est de la Nièvre demande quel a été le gain en terme de moyens pour l'administration de regrouper deux collèges en multi-site.

Didier Janin explique que dans un premier temps il y a eu un poste de chef d'établissement et des emplois administratifs (gestionnaire) qui ont été récupérés et en terme de moyens horaires, la DHG du multi-site est souvent supérieure à la somme de celle des deux collèges. Depuis comme il y a volonté d'aller vers des fermetures, les DHG ont été revues à la baisse et un poste de documentaliste a été supprimé, le professeur documentaliste restant partageant son service entre les deux sites.

Clôture du colloque :

Claudie Martens affirme qu'il faut construire des projets alternatifs avec les différents partenaires en respectant la pédagogie, les enseignements, les enseignants et les élèves pour trouver des réponses particulières à chaque collège rural.

Alain Charlois, SNES et FSU 58, adresse des remerciements à tous pour la réussite de cette journée et la qualité de la réflexion qui n'est pas terminée et devra déboucher sur des propositions.

Pistes et éléments marquants

Pourquoi maintenir les petits collèges ruraux ?

Cette question doit être envisagée sous deux aspects.

D'une part, du point de vue de l'éducation, il faut garantir un service public accessible à tous sur tout le territoire et de qualité égale sur tout le territoire.

D'autre part, du point de vue de l'aménagement du territoire, la structuration actuelle de l'espace rural impose que dans chaque bourg-centre (pour schématiser chef lieu de canton) se trouvent regroupés les services tertiaires de premier et second niveau dont fait partie le collège. L'absence de ces services entraîne nécessairement une déstructuration de l'espace rural et réduit les possibilités de repeuplement du bassin de vie considéré. Or, actuellement, il y a un mouvement de repeuplement des campagnes depuis plusieurs années, mais celui-ci ne peut concerner que les bassins de vie correctement équipés.

Quelles sont les conséquences budgétaires du nécessaire maintien des collèges ruraux ?

Le coût moyen d'un élève dans un collège rural est nécessairement plus élevé que dans les autres collèges en raison d'une taille réduite de l'établissement. Il y a donc un surcoût pour maintenir les collèges ruraux.

Le maintien des collèges ruraux dépassant largement le cadre de l'Éducation Nationale, le surcoût doit être non pas assumé par des transferts au sein du budget de l'Éducation nationale, les établissements urbains supportant des classes surchargées pour financer les établissements ruraux. Il doit y avoir un financement spécifique du surcoût lié au maintien des établissements ruraux. On peut imaginer des péréquations entre régions riches et urbaines et régions pauvres et rurales.

Quelles difficultés de fonctionnement doivent trouver des solutions ?

Pour les enseignants, les services partagés sont la principale difficulté qui doit trouver une solution ; par exemple en renonçant à certains compléments afin de permettre à plus d'enseignants d'être à temps plein dans leur établissement. On doit aussi permettre aux enseignants isolés dans leur établissement (seul de la discipline) de rencontrer d'autres collègues par des stages ou du temps de service libéré pour une concertation entre collègues de plusieurs établissements.

Concernant les élèves, c'est là encore l'isolement qu'il faut combattre par des subventions pour faciliter les déplacements de classe sur les centres culturels ou faire venir des intervenants (subventions qui ici ne doivent pas être liées au nombre d'élèves mais à l'éloignement) et le développement de moyens de communication comme l'Internet.

ANNEXES

Enquête collèges ruraux : (et fréquence des réponses)

La ruralité est une particularité de notre département, la FSU58 et la section départementale du SNES souhaitent organiser cette année scolaire un colloque sur les collèges ruraux, d'une part, pour mieux connaître les spécificités de ces établissements et, d'autre part, pour mieux préparer leur avenir dans un contexte où l'administration cherche sans cesse à faire des économies, où la démographie du département n'est pas favorable et où un grand nombre de collègues exercent sur deux ou trois établissements. Dans un premier temps, nous organisons donc une consultation des enseignants de ces établissements pour préparer ce colloque mais aussi mieux armer les représentants de la FSU en CTPD pour assurer la défense de ces établissements et des collègues qui y travaillent.

Comment remplir cette enquête ?

*Entourer votre réponse

*Pour les questions permettant plusieurs réponses classez vos réponses de I (la plus importante) à III (la moins importante).

1. Votre situation :

1.1. Sexe :

1 - Homme	36 %
2 - Femme	64 %

1.2. Age : moyenne : 35,04 ans

1.3. Statut :

1 - Fonctionnaire titulaire	91 %
2 - Fonctionnaire stagiaire	8 %
3 - Contractuel	2 %
4 - Vacataire	

1.4. Pour les fonctionnaires précisez le corps:

1 - Agrégé	6 %
2 - Certifié	87 %
3 - PEGC	8 %
4 - CPE	

1.5. Quotité :

1 - Plein temps	96%
2 - Temps partiel volontaire, précisez la quotité	4 %
3 - Temps partiel imposé, précisez la quotité	

1.6. En cas de temps partiel imposé précisez la raison :

- 1 - Imposé par le rectorat
- 2 - Pour éviter un complément de service
- 3 - Autre :

1.7. Pour les titulaires, type d'affectation:

1 - Poste fixe, sans complément de service.	71 %
2 - Poste fixe, avec complément de service dans un autre établissement (à préciser :)	16 %
3 - TZR affecté à temps complet dans un seul établissement avec heures de ZR	6 %
4 - TZR affecté à temps complet sur deux établissements avec heures de ZR	4 %
5 - TZR affecté à temps complet sur trois établissements avec heures de ZR	
6 - TZR en rattachement (temps complet en Zone de Remplacement).	2 %

- 1.8. Si vous êtes affecté sur plusieurs établissements :
- a. Êtes-vous dédommagé pour vos déplacements ?
- | | |
|----------------|------|
| 1 - Oui | 73 % |
| 2 - Non | 27 % |
- b. Quels sont les conséquences d'une telle nomination sur votre travail ?
- | | | | |
|---|--|------------|-------------|
| I | II | III | |
| 1- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Fatigue lié à la pénibilité | | 44 % |
| 2- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Impossibilité de s'investir dans chaque établissement | | 44 % |
| 3- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Aucune | | 4 % |
| 4- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Autre : | | 8 % |
- 1.9. Souhaitez-vous rester dans cet établissement dans les prochaines années ?
- | | |
|------------------|-------------|
| 1 - Oui | 62 % |
| 2 - Non | 21 % |
| 3 - Ne sait pas. | 17 % |
- 1.10. Sinon, précisez la raison :
- 1.11. Êtes-vous le seul professeur de votre discipline dans votre établissement ?
- | | |
|------------------|-------------|
| 1 - Oui | 46 % |
| 2 - Non | 54 % |
| 3 - Ne sait pas. | |
- 1.12. Si oui, quels problèmes vous pose cette situation ?
- | | | | |
|---|--|------------|-------------|
| I | II | III | |
| 1- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Avoir obligatoirement les élèves durant toute leur scolarité au collège. | | 35 % |
| 2- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Impossibilité d'échanger avec un collègue sur votre discipline. | | 43 % |
| 3- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Aucun | | 15 % |
| 4- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Autre : | | 8 % |
- 2. Votre établissement :**
- 2.1. Nombre d'élèves :
- | | |
|-----------------------------|-------------|
| 1 - entre 50 et 150 | 31 % |
| 2 - entre 150 et 200 | 46 % |
| 3 - entre 200 et 250 | 19 % |
| 4 - entre 250 et 300 | 2 % |
| 5 - plus de 300. | 2 % |
- 2.2. Nombre de divisions:
- | | |
|------------------------|-------------|
| 1 - 4 à 5 classes | 4 % |
| 2 - 6 à 7 classes | 33 % |
| 3 - 8 classes | 38 % |
| 4 - 9 à 11 classes | 23 % |
| 5 - Plus de 12 classes | 2 % |
- 2.3. Nombre de niveaux comportant une seule classe :
- | | |
|------------------|-------------|
| 1 - aucun | 65 % |
| 2 - 1 | 24 % |
| 3 - 2 | 12 % |
| 4 - 3 | |
| 5 - 4 | |

3. Richesses, Originalités et Faiblesses des établissements ruraux :

- 3.1. Lorsqu'un niveau ne comporte qu'une seule classe, cela crée-t-il des problèmes ?
- | | |
|-------------------------|-------------|
| 1 - Oui | 38 % |
| 2 - Non | 18 % |
| 3 - Ne sait pas. | 44 % |
- 3.2. Si oui, lesquels ?
- | | |
|---|-------------|
| I II III | |
| 1- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Impossibilité de modifier les groupes classe. | 44 % |
| 2- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Impossibilité d'être plusieurs professeurs à travailler sur un même niveau dans une discipline. | 25 % |
| 3- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Autre : | 29 % |
- 3.3. Combien d'enseignants titulaires sur un poste fixe sans complément de service y a-t-il dans votre établissement ?
- 3.4. Combien d'enseignants, toutes situations confondues, donnent des cours dans votre établissement ?
- 3.5. Si très peu d'enseignants sont titulaires sur un poste fixe sans complément dans votre établissement, trouvez-vous que cela pose des problèmes dans l'établissement ?
- | | |
|-----------------|-------------|
| 1 - Oui | 67 % |
| 2 - Non | 12 % |
| 3 - Ne sait pas | 21 % |
- 3.6. Si oui, lesquels ?
- | | |
|--|-------------|
| I II III | |
| 1- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Difficultés à se concerter (suivi des élèves,...) | 41 % |
| 2- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Difficultés à trouver des professeurs principaux | 22 % |
| 3- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Difficultés à trouver des personnes pour siéger au CA | 34 % |
| 4- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Autre : | 3 % |
- 3.7. Quel est le temps maximum passé dans les transports scolaires par les élèves de votre établissement dans une journée ?
- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| 1 - Moins de 30 minutes | 16 % |
| 2 - Entre 30 et 60 minutes | 70 % |
| 3 - Entre 60 et 90 minutes | 12 % |
| 4 - Entre 90 et 120 minutes | 2 % |
| 5 - Plus de 120 minutes. | |
- 3.8. Quels sont pour vous les avantages pour les élèves d'être scolarisés dans un établissement rural ?
- | | |
|---|-------------|
| I II III | |
| 1- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Intégration plus facile pour les sixièmes | 39 % |
| 2- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Meilleur suivi des élèves | 44 % |
| 3- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Autre : | 16 % |
- 3.9. Quels sont pour vous les inconvénients pour les élèves d'être scolarisés dans un établissement rural ?
- | | |
|---|-------------|
| 1- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> La taille de l'établissement ne prépare pas à la scolarité au lycée | 28 % |
| 2- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Manque d'émulation | 32 % |
| 3- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Manque d'ouverture sur le monde. | 35 % |
| 4- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Autre : | 6 % |
- 3.10. Diriez-vous que pour un élève scolarisé dans un collège rural :
- | | |
|--|-------------|
| 1 - Les inconvénients l'emportent sur les avantages | 6 % |
| 2 - Les avantages l'emportent sur les inconvénients | 51 % |
| 3 - Le bilan est mitigé. | 41 % |

4. Avenir de votre établissement :

Cette partie du questionnaire vise à évoquer toutes les évolutions que pourraient proposer l'institution étant donné la démographie de la Nièvre et sa volonté de toujours faire des économies. Il s'agit seulement de recueillir l'avis des personnels afin de mieux pouvoir réagir dans les instances où siège la FSU pour la défense des collèges ruraux.

4.1. Si le nombre d'élèves continuait à diminuer dans votre établissement, y a-t-il un nombre de classes à partir duquel vous jugeriez préférable de ne pas maintenir un établissement autonome.

- | | |
|------------------|-------------|
| 1 - Oui, | 38 % |
| 2 - Non, | 36 % |
| 3 - Ne sait pas. | 26 % |

4.2. Si Non préciser vos raisons :

.....

4.3. Si Oui :

a. quel serait le seuil ?

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| 1 - Moins de 3 classes | 5 % |
| 2 - 3 classes | 18 % |
| 3 - 4 classes | 45 % |
| 4 - 5 classes | 23 % |
| 5 - moins de 8 classes | 9 % |
| 6 - Autre : à préciser..... | |

b. que faudrait-il faire ?

I II III

- | | |
|---|------------|
| 1- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Fermer simplement l'établissement et envoyer les élèves et les enseignants ailleurs. | 13% |
| 2- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Fusionner l'établissement avec un établissement proche en maintenant deux lieux d'enseignements (différentes répartitions des élèves pouvant être envisagées). | 41% |
| 3- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Regrouper plusieurs établissements en un lieu central pour conserver un maximum d'élèves demi-pensionnaires. | 31 % |
| 4- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Regrouper plusieurs établissements dans l'un d'eux avec création d'un internat pour avoir un maximum d'internes. | 15 % |

4.4. Si le nombre d'heures de la dotation de votre établissement ne vous permettait pas d'avoir un service complet dans votre discipline, préféreriez-vous :

I II III

- | | |
|--|-------------|
| 1- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Conserver votre poste avec un complément de service dans un autre établissement plus ou moins éloigné et pouvant changer chaque année. | 32 % |
| 2- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Muter sur un autre établissement pour avoir un service complet sans complément de service. | 40 % |
| 3- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Demander un temps partiel pour rester en place sans complément de service. | 22 % |
| 4- <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Autre à préciser (en ne retenant pas le sous service car l'administration actuelle cherche hélas toujours à occuper les personnels à 100%) : | 6 % |

Collèges de la Nièvre



En vert : effectifs des collèges ruraux.

En rouge (petits caractères en italique) : distance entre les collèges.

Sources : Inspection d'académie de la Nièvre.

Collèges ruraux dans l'académie de Dijon.

Collèges de moins de 200 élèves dans l'académie de Dijon (2006-2007)



Source : Section du SNES de l'Académie de Dijon.

La ruralité dans l'académie de Clermont Ferrand:

Des établissements très petits et souvent isolés en nombre :

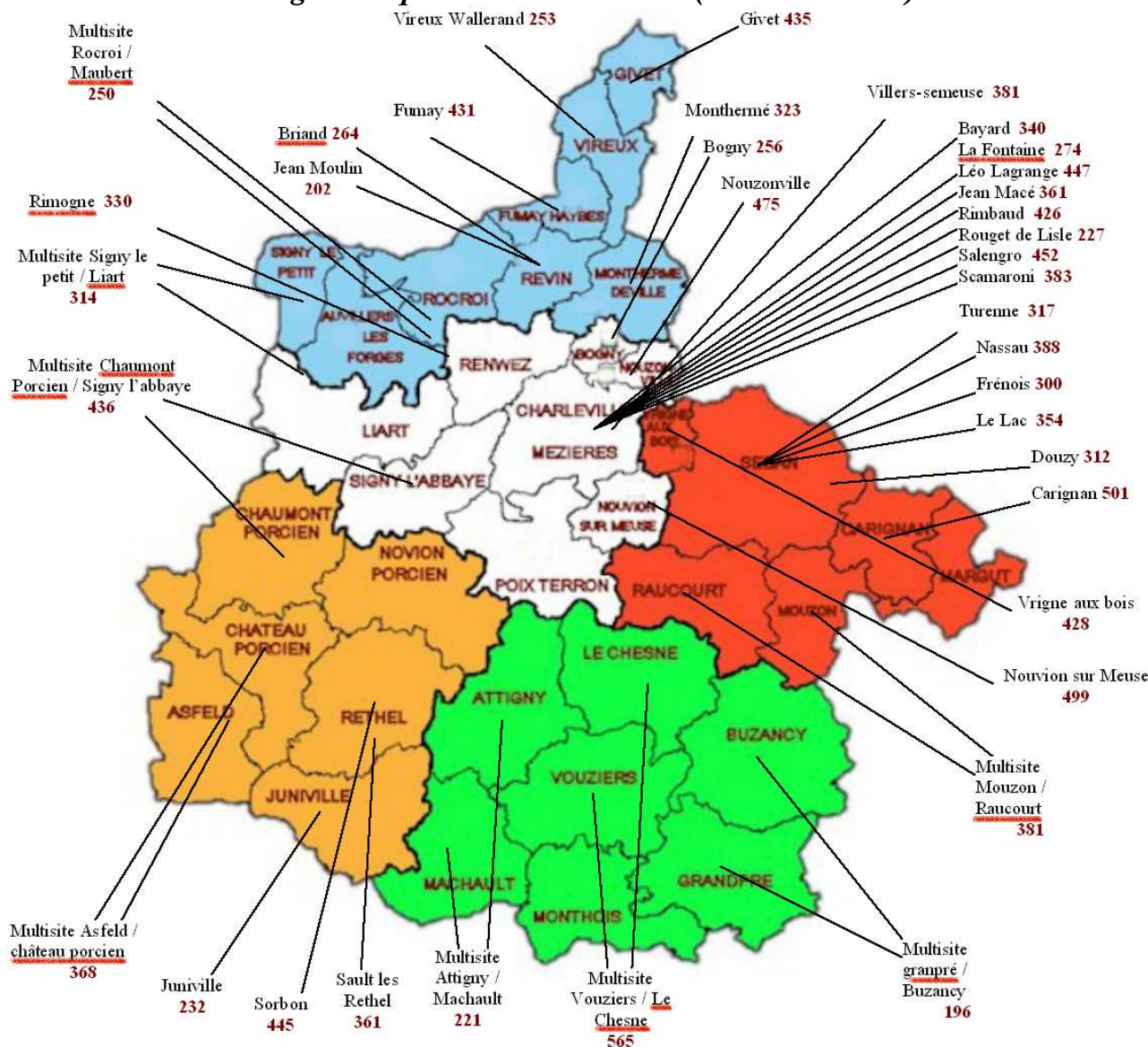
Collèges de moins de 200 élèves dans l'académie de Clermont-Ferrand (2006-2007)

Commune	Effectifs	Nb de Classes	Commune	Effectifs	Nb de Classes
Cerilly (03)	120	7	Jaligny sur Besbre (03)	127	7
Arlanc (63)	89	4	Bourg Lastic (63)	80	4
Gelles (63)	39	4	Giat (63)	49	4
La tour d'auvergne (63)	141	7	Olliergues (63)	110	6
Pionsat (63)	75	4	Pontaumur (63)	110	6
Saint Antheme (63)	101	5	Saint Gervais d'Auvergne (63)	131	7
Chaudes Aigues(15)	94	5	Allanche (15)	64	4
Laroquebrou (15)	176	8	Condat (15)	64	4
Massiac (15)	92	4	Mauris (15)	112	6
Murat (15)	146	8	Montsalvy (15)	121	6
Pierrefort (15)	78	4	Riom es montagne (15)	123	6
Saint Cernin (15)	74	4	Pleaux (15)	83	4
Saint Mamet la Salvetat (15)	186	8	Saint Martin Valmerous (15)	65	4
Aurec sur Loire (43)	106	6	Vic sur Cere (15)	156	8
Sainte Florine (43)	189	8	Craponnes sur Arzon (43)	162	8
Blesle (43)	64	4	La Chaise Dieu (43)	66	4
Landos (43)	172	8	Le Monastier sur Gazeille (43)	172	8
Sauges (43)	99	4	Tence (43)	178	8
			Paulhaguet (43)	142	8

Source Rectorat de Clermont-Ferrand.

Collèges du département des Ardennes

Collèges du département des Ardennes (année 2005-2006)



Sites ou collèges menacés (soulignés en rouge)

Effectifs (nombre en bordeaux)

Source : Section départementale du SNES des Ardennes.

Table des matières

Résumé du colloque.....	2
Programme du Colloque.....	3
Conférenciers invités présents.....	3
Actes du colloque.....	4
Accueil.....	4
Bilan de l'enquête départementale.....	4
Construction de l'enquête.....	4
Analyse et bilan de l'enquête.....	6
conclusion.....	7
Discussion sur le bilan de l'enquête départementale.....	8
Les collèges ruraux sur le territoire français, richesses et difficultés (Claudie Martens).....	10
Discussion suivant l'intervention de Claudie Martens.....	11
Collège et Espace rural fragile (J-P Diry).....	13
Discussion suivant l'intervention de Jean-Paul Diry.....	16
Département des Ardennes.....	20
Clôture du colloque.....	21
Pistes et éléments marquants.....	22
ANNEXES.....	23
Enquête collèges ruraux.....	24
Collèges de la Nièvre.....	28
Collèges ruraux dans l'académie de Dijon.....	29
La ruralité dans l'académie de Clermont Ferrand.....	30
Collèges du département des Ardennes.....	31

Auteurs :

Résumé du colloque : Jean de Rohan Chabot

Actes du colloque : section SNES et FSU de la Nièvre.

Pour toutes questions sur le colloque ou sur le présent document contacter :

- La FSU 58 : Bourse du travail
2 bis, bd P. de Coubertin
58000 Nevers
fsu58@fsu.fr
- ou le SNES 58 : même adresse
snes-nievre@dijon.snes.edu